

Conseil Municipal des Enfants de Layrac

Compte rendu de la première séance plénière du 20 mai 2010

Date de convocation : 17 mai 2010

Date d'affichage : 17 mai 2010

Conseillers en exercice : 17

Présents : 16

L'an deux mille dix, le vingt mai à dix sept heures, le Conseil Municipal des Enfants légalement convoqué s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel KNOP, adjoint au maire.

Etaient présents:

Monsieur KNOP, Adjoint au maire délégué à la vie scolaire

Monsieur DAULAC, Directeur Général des Services

Madame PEYRET, Directrice Générale des Services Adjointe

Monsieur REYNIER, Coordinateur du Conseil Municipal des Enfants

Madame SARRAMIAC, Animatrice du Conseil Municipal des Enfants

Mademoiselle NIORT, Animatrice du Conseil Municipal des Enfants

Monsieur DAULIAC, Directeur de l'école primaire

Absent excusé: Monsieur Pierre PUJOL maire de Layrac

Conseillers présents : GIGUERE Elisa, VIGUIE Frédérique, RHODES Léa, GUERLAIN Capucine, TAHAROUI Théo, LEFEVRE Hugo, GALLISSAIRE Manon, CONSTANT Jade, GAZEAU Agathe, HUBNER Célia, CARLI Diègo, LECADE Cylia, BALI Joris, PUEO Estelle, TORMO Joris, ROMERO Axel.

Absent excusé : SANOUI Quentin

Secrétaire de séance : Madame Suzanne SARRAMIAC

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel KNOP , adjoint au maire.

INSTALLATION

Après avoir salué l'assemblée Monsieur KNOP souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et félicite l'ensemble des candidats à cette élection. Il précise qu'il s'agit là d'un acte citoyen fort, représentatif de l'intérêt qu'ils portent à la vie de la commune.

Il rappelle qu'être élu suppose un important engagement.

Lors du mandat, il compte également sur les membres du Conseil Municipal des Enfants pour être les relais entre les enfants et les adultes. Il est important de faire part des souhaits de chacun. Il rappelle aussi que, pour diverses raisons, toutes les suggestions ne pourront, hélas, être réalisées.

Monsieur KNOP présente le groupe de pilotage du CME.

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur REYNIER, procède à l'appel des enfants du CME.

ORGANISATION DU TRAVAIL, REGLEMENT INTERIEUR, DEROULEMENT DES REUNIONS

Monsieur REYNIER remet aux conseillers un badge qui devra être porté à chaque manifestation, ainsi que les copies du règlement intérieur et d'un document explicatif sur les commissions.

Chaque article du règlement intérieur est lu par Mademoiselle NIORT. Deux conseillers Manon GALLISSAIRE et Axel ROMERO lisent les articles 13 et 29 de la Convention des Droits de l'Enfant.

Monsieur KNOP explique l'organisation générale du CME ainsi que, article par article, le règlement intérieur qui le régit.

A la fin de la lecture des articles, il est proposé aux conseillers de voter la mise en place de ce règlement intérieur.

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Pour : 17

Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant de l'organisation des réunions, les séances plénières se tiendront 3 fois par an à la salle de Prestige.

Durant ces réunions, il sera débattu des points évoqués lors des commissions.

Ces commissions se réuniront 6 fois dans la salle de l'ancien Conseil Municipal.

LES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal des Enfants travaille en commission.

Les commissions retenues sont les suivantes :

***Environnement/ Cadre de vie**

***Citoyenneté/ Solidarité**

***Culture/Sport/Loisirs**

Dans chaque commission un référent sera désigné comme porte parole

DIVERS ECHANGES VERRE DE L'AMITIE

Après un tour de table sur les divers points évoqués, Monsieur KNOP rappelle que cette première réunion avait pour but d'installer le Conseil Municipal des Enfants.

Intervention de Célia HUBNER qui s'interroge sur la signification du terme « séance plénière »

Monsieur KNOP définit ce terme en réponse à Mlle HUBNER

Monsieur KNOP clôt la séance à dix sept heures cinquante cinq minutes et demande ensuite au public présent, s'il désire s'exprimer.

Madame GALLISSAIRE souhaiterait obtenir un calendrier des dates de réunion du CME pour septembre 2010.

Monsieur REYNIER précise que le calendrier des réunions du CME sera fourni à la rentrée.

Madame HUBNER demande la prise en charge des enfants par le personnel municipal, lors des garderies ou de l'ALSH.

Monsieur REYNIER confirme que les conseillers seront pris en charge en garderie ou à l'ALSH par le personnel municipal.

Monsieur REYNIER informe que la prochaine réunion se tiendra le mercredi 9 juin 2010 de 9h à 12h à la Salle de Prestige afin de créer les commissions.

Monsieur KNOP invite l'assemblée à se réunir pour le verre de l'amitié.